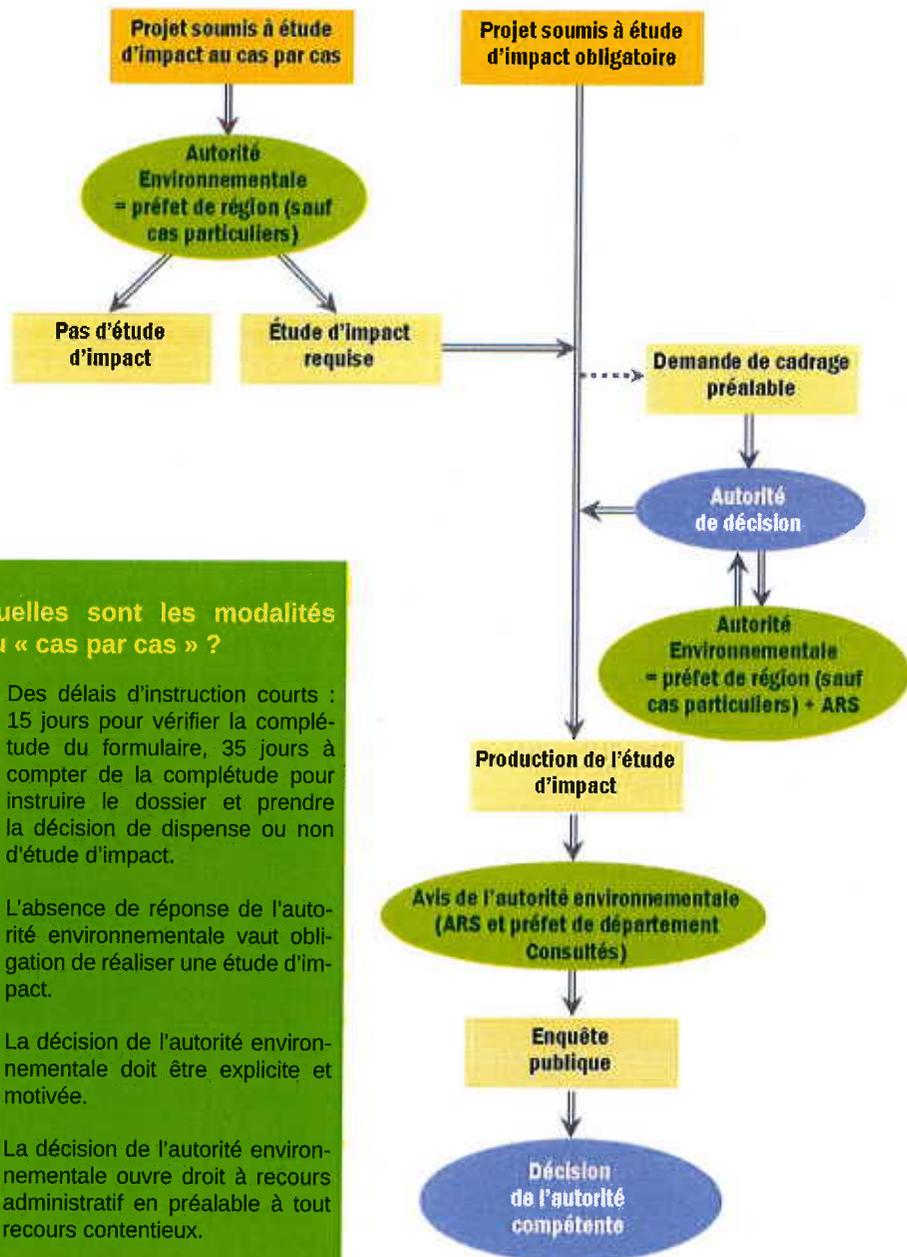


Le déroulement de la procédure :



Quelles sont les modalités du « cas par cas » ?

- Des délais d'instruction courts : 15 jours pour vérifier la complétude du formulaire, 35 jours à compter de la complétude pour instruire le dossier et prendre la décision de dispense ou non d'étude d'impact.
- L'absence de réponse de l'autorité environnementale vaut obligation de réaliser une étude d'impact.
- La décision de l'autorité environnementale doit être explicite et motivée.
- La décision de l'autorité environnementale ouvre droit à recours administratif en préalable à tout recours contentieux.